



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

SAISON 2025/2026 **PROCES VERBAL N°12**

Réunion Plénière du 21/10/2025

Salle Municipale d'Etoutteville

Président : Mr Jean LIBERGE

Membres de la commission présents : Mrs Thierry BLONDEL- Luc DUVAL-Denis OLIVIER-Dominique FONTAINE

Absents excusés : Mr Frédéric LUCAS-Didier SEITE-Thomas NIEMIER

Assiste à la réunion : M. Philippe DAJON membre du CODIR et président de la commission départementale des règlements et contentieux.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :

- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr
- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont **IMPÉRATIVES**.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles, seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation, il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Footclub avec l'accord du club adverse

Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOT CLUB

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

Le procès-verbal n°11 est adopté à l'unanimité des membres présents

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Dossier en retour de la commission départementale des règlements et contentieux

U15 D2

Poule G: journée 1 du 13 septembre 2025

Match n°54015658: US NORMANDE 76.1 / ENT AS MESNIEREROISE.US LONDINIÈRES 1

Réserve d'avant match du club de US NORMANDE 76.1

Prenant connaissance de la décision de la commission départementale des règlements et contentieux dans son PV n°2 du 30/09/2025 publié le 6/10/2025.

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

U15 D1

Poule B: journée 2 du 20 septembre 2025

Match n°54014521: GRPT ELBEULF.CLEON.CAUDEBEC 2 / GCO BIHORELLAIS 1

Réserve d'avant match du club de GCO BIHORELLAIS 1

Prenant connaissance de la décision de la commission départementale des règlements et contentieux dans son PV n°2 du 30/09/2025 publié le 6/10/2025

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain

journée du 04/10/2025

U18 D1

Poule A

RAS

Poule B

Match n° 54011804: GRPT ELBEULF.CLEON.CAUDEBEC 22 / MT ST AIGNANT FC 21

Dossier transmis à la commission départementale des arbitres.

Poule C

Match n° 54011890: MOTTEVILLE X MARE 21 / F.LA BOUCLE DE SEINE 21

La rencontre fût arrêtée à la 30ème minutes pour cause de terrain impraticable.

La rencontre est reportée au Samedi 1^{er} Novembre 2025.

U18 D2

Poule A

Match n°54012961: OH TREFILERIE NEIGES 21 / GAINNEVILLE AC 21

La commission inflige à OH TREFILERIE NEIGES une amende de 30€ pour non utilisation de la FMI.

La commission inflige à OH TREFILERIE NEIGES une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence n° du match).

Poule B

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Match n°54013209: ENT.ESI.TAC 21 / US DE BOLBEC 22

Réserve confirmée de US DE BOLBEC

Le dossier est transmis à la commission Départementale des Règlement et Contentieux du DFSM.

Poule C

Match n°54013385: AS SASSETOT THEROULDVILLE 21 / USF FECAMP 22

Match non joué terrain impraticable

La rencontre est reportée à une date ultérieure

La commission inflige à AS SASSETOT THEROULDVILLE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué).

Match n°54013388: YVETOT AC 22 / US GODERVILLAISE 22

La commission inflige à US GODERVILLAISE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence dirigeant).

Poule D

RAS

Poule E

Match n°54013620: ENT VIENNE ET SAANE 21 / US NORMANDE 76. 21

La commission inflige à ENT VIENNE ET SAANE une amende de 30€ pour non utilisation de la FMI.

La commission inflige à ENT VIENNE ET SAANE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de assistant 1).

Poule F

Match n°54013748: RC DE ROUEN 21 / MAURICE.HOUPPEVILLE.MALAUNAY 21

Forfait non déclaré de RC DE ROUEN 21

La commission jugeant en 1ère instance :

Troisième forfait de cette équipe provoquant le forfait général de l'équipe .

Ce forfait général intervenant avant les deux dernières journées de la dite compétition (compétition de jeune en deux phases par match aller simples) tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés.

La commission inflige à RC DE ROUEN une amende de 200€ pour forfait général en application des droits et pénalités du DFSM.

Dit que les frais d'arbitrage sont à débiter au compte de RC DE ROUEN.

Poule G

Match n°54013798: A.HOULMOISE BOND FC 21 / AS LONDENAISE 21

La commission inflige à A.HOULMOISE BOND FC une amende de 30€ pour non utilisation de la FMI.

La commission inflige à A.HOULMOISE BOND FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence n° du match).

Poule H

RAS

U15 D1

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Poule A

Match n° 54014250: CS GRAVENCHON 1 / USF FECAMP 1

La commission inflige à CS GRAVENCHON une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

Match n° 54014253: OLYMPIA'CAUX FOOTBAL 1 / SOLIDARITE S GOURNAY 1

La rencontre est reportée au 25 Octobre 2025.

Poule B

Match n°54014521: G ELBEUF.CLEON. CAUDEBEC 2 / GCO BIHORELLAIS 1

Le dossier est transmis à la commission départementale des règlements et contentieux.

Poule C

Match n°54014791: AL DEVILLE MAROMME 2 / US DOUDEVILLAISE 1

La Commission inflige une amende de 20€ à AL DEVILLE MAROMME) pour envoi de la feuille d'arbitrage hors délai.

La commission inflige une amende de 30€ à AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque les renseignements concernant la rencontre, remplaçants et capitaine non renseignés).

La commission inflige une amende de 20€ à US DOUDEVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque les remplaçants et capitaine non renseignés).

U15 D2

Poule A

Match n° 54015011: ES DU MT GAILLARD 2 / RC HAVRAIS 1

La commission inflige à ES DU MT GAILLARD une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

Poule B

Match n° 54015124: AS FAUVILLAISE 3 / AC ST ROMAIN DE COLBOSC 2

La commission inflige a AS FAUVILLAISE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

Poule C

Match n° 54015196: FC GRUCHET LE VALASSE 1 / GRPT St AUBIN VIGOR 1

La commission inflige à FC GRUCHET LE VALASSE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

Match n° 54015198: RC NORMAND 2020 1 / US LILLEBONNAISE 2

La commission inflige à US LILLEBONNAISE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant).

Le dossier est transmis à la commission départementale des arbitres.

Poule D

Match n° 54046981: AS OURVILLAIS 1 / AS VALLEE DU DUN 1

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Forfait non déclaré de AS VALLEE DU DUN

La commission jugeant en première instance :

Donne match perdu par forfait non déclaré à AS VALLEE DU DUN sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier AS OURVILLAIS 1 sur le score de 3 buts à 0 but

La commission inflige à AS VALLEE DU DUN une amende de 111€ pour forfait non déclaré en application des droits du DFSM

Poule E

Match n° 54015567: ISNAUVILLE FC 1 / CANTELEU FC 1

La commission inflige a ISNAUVILLE FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence numéro du délégué)

Poule F

Match n° 54015623: AS CANTON D'ARGUEIL 1 / MONT ST AIGNAN FC 1

La commission inflige a AS CANTON D'ARGUEIL une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

Poule G

Match n° 54015669: AS TREPORTAISE 1 / ES JANVALAISE 1

Terrain impraticable

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match n° 54015670: US NORMANDE 76 1 / E VIENNE SAANE LONGUEVILLE 1

Terrain impraticable

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

Poule H

R A S

Poule I

Match n° 54015891: CMS OISSEL 2 / S DE GRAND QUEVILLY 1

La commission inflige à CMS OISSEL une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

Match n° 54015892: FC TOURVILLE LA RIVIERE 1 / AS5V 1

La commission inflige une amende à FC TOURVILLE LA RIVIERE une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

Poule J

Match n° 54016144: QRM 2 / A ROUENNAISE DE FOOT 1

La commission inflige à QRM une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

Poule K

Match n° 54016918: FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 2 / GRAND COURONNE FC 1

La commission inflige à FC ST ETIENNE DU ROUVRAY une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

U13 D1

Poule A

Match n° 54938757: MONT SAINT AIGNAN FC 4 / QRM 4

La commission inflige une amende de 10€ à MONT SAINT AIGNAN pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

Match n° 54938758: US LUNERAYSIENNE 4 / FUSC BOISGUILLAUME 5

La commission inflige une amende de 30€ à US LUNERAYSIENNE pour non-utilisation de la FMI.

Match n° 54938759: AL DEVILLE MAROMME 3 / MAISON QUARTIER GRIEU 4

La commission inflige une amende de 10€ à AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

Match n° 54938760: FC OFFRANVILLAIS 5 / STADE SOTTEVILLE CC 5

La rencontre est reportée au 25 Octobre.

Poule B

Match n° 54938803: HAVRE CAUCRIAUVILLE S 6 / ESM GONFREVILLE 4

La commission inflige une amende de 30€ à HAVRE CAUCRIAUVILLE pour non-utilisation de la FMI.

Match n° 54938805: CS GRAVENCHON (4) / CS SERV.MUN.LE HAVRE

La commission inflige une amende de 30€ à CS GRAVENCHON pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige une amende de 60€ à CS GRAVENCHON pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence du numéro de licence de l'arbitre central, de l'arbitre assistant 1, du délégué, de l'éducateur responsable, du dirigeant, remplaçants et capitaine non renseignés).

La commission inflige une amende de 10€ à CS SERV.MUN.LE HAVRE pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (absence des remplaçants et capitaine non renseignés).

JOURNEE DU 11/10/2025

U13 D1

Poule A

Match n° 54938762: MAISON QUARTIER GRIEU 4 / FC OFFRANVILLAIS 5

La commission inflige une amende de 10€ à MAISON QUARTIER GRIEU pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

Match n° 54938763: STADE SOTTEVILLE CC 5 / US LUNERAYSIENNE 4

La commission inflige une amende de 10€ à STADE SOTTEVILLE CC pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

La commission inflige une amende de 10€ à US LUNERAYSIENNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n° 54938764: FUSC BOISGUILLAUME 5 / MONT SAINT AIGNAN FC 4

La commission inflige une amende de 10€ à FUSC BOISGUILLAUME pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

La commission inflige une amende de 10€ à MONT SAINT AIGNAN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n° 54938766: AL DEVILLE MAROMME 3 / FALAISES DU TALOU 4

La commission inflige une amende de 20€ à AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans la

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué et même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à FALAISES DU TALOU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et en tant qu'arbitre central).

Poule B

Match n° 54938807: SC FRILEUSE 3 / CS GRAVENCHON 4

La commission inflige une amende de 10€ à SC FRILEUSE 3 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à CS GRAVENCHON pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n° 54938809: ESM GONFREVILLE 4 / O. PAVILLAIS 5

La commission inflige une amende de 10€ à ESM GONFREVILLE pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

Match n° 54938810: YVETOT AC 8 / SC OCTEVILLE SUR MER 4

La commission inflige une amende de 10€ à YVETOT AC pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et délégué).

U 13 D2

Poule A

Match n° 54939275: US DE GRAMMONT 3 / CANTELEU FC 3

La commission inflige à US DE GRAMMONT une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

Match n° 54939278: STADE SOTTEVILLE CC 6 / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 4

La commission inflige à STADE SOTTEVILLE CC une amende de 20 € pour envoi hors délai de la FMI

Poule B

Match n° 54939311: FUSC BOISGUILLAUME 6 / FC ROUEN 1899 4

La commission inflige à FUSC BOISGUILLAUME une amende de 10 € pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant)

Match n° 54939312: CMS OISSEL 3 / ST AUBIN FC 1

La commission inflige à CMS OISSEL une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

Match n° 54939314: CAUDEBEC ST PIERRE F 4 / AS MADRILLET CHATEAU BLANC 5

La commission inflige à CAUDEBEC ST PIERRE F une amende de 20 € pour envoi hors délai de la FMI

Poule C

Match n° 54939340: AC BRAY EST FORGES 2 / GRPT MOULIN ECALLES 4

La commission inflige à : AC BRAY EST FORGES 2 une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué)

Match n° 54939341: CA LONGUEVILLAIS 4 / AS GOURNAY FOOTBALL 3

La commission inflige à CA LONGUEVILLAIS une amende de 10 € pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué)

Poule D

RAS

Poule E

Match n° 54939396: OH TREFILERIE NEIGES 4 / CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 2

La commission inflige à OH TREFILERIE NEIGES une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige à OH TREFILERIE NEIGES une amende de 10 € pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué)

La commission inflige à CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE une amende de 10 € pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant)

La commission inflige à CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE une amende de 10 € pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de signatures)

Match n° 54939347: SOLIDARITE S GOURNAY 3 / ES MONT GAILLARD 1

La commission inflige à SOLIDARITE S GOURNAY 3 une amende de 10 € pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué)

Match n° 54939349: SC FRILEUSE 4 / HAVRE CAUCRIAUVILLE S 5

La commission inflige à SC FRILEUSE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué)

U13 D3

Poule A

Match n° 54977107: S DE GRAND QUEVILLY 1 / CAUDEBEC ST PIERRE 5

La commission inflige à CAUDEBEC ST PIERRE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant)

Match n° 54977109: ST AUBIN FC 2 / CA CHEMINOTS STEPHANAIS 3

La commission inflige à ST AUBIN FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant)

Match n° 54977110: QRM 5 / US DE GRAMMONT 4

La commission inflige à QRM une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué)

Poule B

Match n° 55002435: FC BONSECOURS ST LEGER 2 / ROUEN SAPINS 4

La commission inflige à FC BONSECOURS ST LEGER une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige à FC BONSECOURS ST LEGER une amende de 20€ pour envoi hors délai de la FMI

La commission inflige à ROUEN SAPINS une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant)

Match n° 55002436: ASSO FAC 1 / GRAND COURONNE FC 3

La commission inflige à GRAND COURONNE FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant)

Match n° 55002445: FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 5 / FC BOOS 3

La commission inflige à FC BOOS une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant)

Poule C

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Match n° 54979027: ES MONTIGNY VAUPALIERE 2 / AL DEVILLE MAROMME 4

La commission inflige à ES MONTIGNY VAUPALIERE une amende de 20€ pour envoi hors délai de la FMI

La commission inflige à ES MONTIGNY VAUPALIERE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant)

La commission inflige à AL DEVILLE MAROMME une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant)

Poule D

Match n° 54977326: AS SASSETOT THEROULDEVILLE 2 / US DE BOLBEC 3

La commission inflige à AS SASSETOT THEROULDEVILLE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué)

Match n° 54977326: AS SASSETOT THEROULDEVILLE 2 / US DE BOLBEC 3

La commission inflige à US DE BOLBEC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant)

Poule E

Match n° 55002407: GRPT US CRIEL EU FC 1 / ES AUMALOISE 2

La commission inflige à GRPT US CRIEL EU FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué)

La commission inflige à ES AUMALOISE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant)

Match n°55002408 :NEUVILLE AC 2/AS MESNIROISE 1

La commission inflige à NEUVILLE AC une amende de 20€ pour envoi hors délai de la FMI

Match n°55002409: ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 2 / FALAISES DU TALOU 5

La commission inflige à ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP une amende de 20€ pour envoi hors délai de la FMI

Poule F

Match n° 54977639: FC DIEPPE 3 / CA LONGUEVILLAIS 5

La commission inflige à FC DIEPPE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué)

Match n° 54977640: GRPT MOULIN ECALLES 5 / FC OFFRANVILLAIS 6

La commission inflige à GRPT MOULIN ECALLES une amende de 20€ pour envoi hors délai de la FMI

Match n° 54977641: US HERICOURT 2 / AS FAUVILLAISE 5

La commission inflige à US HERICOURT une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige à AS FAUVILLAISE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant)

Poule G

Match n° 54977785: LE HAVRE FC 2012 4 / US DES FALAISES 3

La commission inflige à LE HAVRE FC 2012 une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué)

Match n° 54977786: U FONTAINAISE 3 / LE HAVRE SPORT FOOT 3

La commission inflige à U FONTAINAISE une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

Match n° 54977787: US ST THOMAS 1 / RC DU PORT DU HAVRE 4

La commission inflige à US ST THOMAS une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Match n° 54977788: RC HAVRAIS 1 / OH TREFILERIE NEIGES 5

La commission inflige à RC HAVRAIS une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de signatures)

La commission inflige à OH TREFILERIE NEIGES une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de signatures)

Poule H

Match n° 54942367: SC OCTEVILLE SUR MER 5 / GRPT ST AUBIN ST VIGOR 5

La commission inflige à SC OCTEVILLE SUR MER une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

Match n° 54942369: US EPOUVILLE 5 / SOLIDARITE S GOURNAY 4

La commission inflige à US EPOUVILLE une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige à US EPOUVILLE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué)

Match n° 54942370: ESPC ST GILLES ETAINHUS 3 / ES DU MONT GAILLARD 4

La commission inflige à ESPC ST GILLES ETAINHUS une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige à ESPC ST GILLES ETAINHUS une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant)

La commission inflige à ES DU MONT GAILLARD une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant)

U13 D4

Poule A

Match n° 55003758: AS MADRILLET CHATEAU BLANC 2 CO CLEON 4

La commission inflige une amende 10€ à AS MADRILLET CHATEAU BLANC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (même arbitre assistant 1 et dirigeant)

Match n° 55003760: ROUEN SAPINS FC 1 / FC BONSECOURS S.LEGE 3

La commission inflige à ROUEN SAPINS FC une amende de 30€ pour Pour non utilisation FMI.

La commission inflige à FC BONSECOURS S.LEG une amende de 10€ pour Insuffisance dans la rédaction de feuille de match (absence dirigeant)

Poule B

Match n° 54978436: CMS OISSEL 3 / STADE SOTTEVILLE CC 4

La commission inflige à CMS OISSEL une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de feuille de match (absence de délégué)

Match n° 54978439: AS MADRILLET CHATEAU BLANC 3 / S DE GRAND QUEVILLY 2

La commission inflige à MADRILLET CHATEAU BLANC une amende 10€ pour insuffisance dans la rédaction de feuille de match (même arbitre assistant 1 et dirigeant)

Poule C

Match n° 55002463: CA CHEMINOTS STEPHAN 2 / PLATEAU QUINCAMPOIX FC 3

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

La commission inflige à PLATEAU QUINCAMPOIX FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (même arbitre assistant 2 et dirigeant)

La commission inflige à CA CHEMINOTS STEPHAN une amende de 30€ pour non utilisation de la FMI

Match n° 55002464 : A HOULEMOISE BOND 2 / GRAND QUEVILLY FC 3

La commission inflige à A HOULEMOISE BOND une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (même arbitre assistant 1 et dirigeant)

La commission inflige à GRAND QUEVILLY FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de feuille de match (absence de dirigeant)

Match n° 55002165: STADE SOTTEVILLE CC 3 / GCO BIHORELLAIS 7

La commission inflige à STADE SOTTEVILLE CC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (même arbitre assistant 1 et dirigeant)

La commission inflige à GCO BIHORELLAIS une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (même arbitre assistant 2 et dirigeant)

Poule D

Match n° 54978945: US DE GRAMONT 3 / SC PETIT COURONNE 2

La commission inflige à GRAND COURONNE FC une amende de 30€ pour non utilisation FMI.

La commission inflige à SC PETIT COURONNE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant)

Match n°54978947 : FUSC BOISGUILLAUME 4 / REUNIONNAIS FC 1

La commission inflige à FUSC BOISGUILLAUME une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant)

Poule E

Match n° 55003634: GCO BIHORELLAIS 3 / FC BIVILLE BAINARDE 1

La commission inflige à GCO BIHORELLAIS une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (même arbitre assistant 1 et dirigeant)

Match n° 55003635: FC OFFRANVILLEAISE 4 / US LUNERAYSIENNE 2

La commission inflige à FC OFFRANVILLEAISE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (même arbitre assistant 1 et dirigeant)

Match n° 55003636: FC VIEUX MANOIR 1 / US DOUDEVILLAISE 5

La commission inflige à FC VIEUX MANOIR une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant)

La commission inflige à US DOUDEVILLAISE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (même arbitre et dirigeant)

Poule F

Match n° 55005552: AS LE TREPORTAISE 1 / GRPT US CRIEL EU FC 2

La commission inflige à GRPT US CRIEL EU FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (même arbitre assistant 1 et dirigeant)

Poule G

RAS

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Poule H

Match n°54979785: O PAVILLAY 3 / SC Ste AUSTREBERTHE 1

La commission inflige à O PAVILLAIS une amende de 10€ à O PAVILLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeants)

Poule I

Match n°54991980: CANY FC 2 / ENT ALBATRE CASEG 1

La commission inflige à ENT ALBATRE CASEG une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence signature FMI).

Poule J

Match n°54980019: YERVILLEFC 2/ As ST PIERRE DE VARENGEVILLE

La commission inflige à YERVILLE FC une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

Match n°54980020: Us DES VALLEES 5 / FC le TRAIT DUCLAIR 2

La commission inflige à Us DES VALLES une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

Match n°54980021: MAURICE HOUPEVILLE MALAUNAY 2 / F BOUCLE DE SEINE 2

La commission inflige à MAURICE HOUPEVILLE MALAUNAY une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué).

Poule K

Match n°54980362: RC NORMAND 2020 / Us YPREVILLAISE

La commission inflige à RC NORMAND 2020 une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué).

La commission inflige à RC NORMAND 2020 une amende de 20€ pour envoi hors délai de la FMI

Match n°54980363: Us FECAMP 4 / As SASSETOT THEROUDEVILLE 2

La commission inflige à Us FECAMP une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué).

Match n°54980364: As PETIVILLE 2 / FC BREAUDE BTRETTEVILLE 1

La commission inflige à As PETIVILLE une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

La commission inflige As PETIVILLE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de

match (absence numéro de match).

Poule L

Match n°54980390: RC PORT DU HAVRE 5 / US ST THOMAS 2

La commission inflige à RC PORT DU HAVRE une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

Match n°54980392: LE HAVRE FC 2012 3/AS SAINTE ADRESSE BUT 2

La commission inflige à LE HAVRE FC 2012 une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

Match n°54980389: HS CAUCRIAUVILLE 5/HAVRE AC 1

La commission inflige à HS CAUCRIAUVILLE une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

Poule M

Match n°55017294: Us DES FALAISES 2/US LILLEBONNE 4

La commission inflige à Us DES FALAISES une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige à Us DES FALAISES une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence numéro de match)

La commission inflige une amende de 10€ à US LILLEBONNE 4 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence juge de touche).

Poule N

Match n°54981085: Oh TREILERIE NEIGES 3/LE HAVRE FC 2012 5

La commission inflige à Oh TREILERIE NEIGES une amende de 30€ à pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige à Oh TREILERIE NEIGES une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué).

La commission inflige à LE HAVRE FC 2012 une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence juge de touche).

Match n°54981086: SAFRAN NORMANDIE SPORTS 1/RC HAVRAIS 2

La commission inflige à LE HAVRE FC 2012 une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué).

Match n°54981088: CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 3/SC OCTEVILLE 3

La commission inflige à CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE une amende de 30€ pour non utilisation de la FMI.

Poule O

RAS

Poule P

Match n° 54994855: MAISON QUARTIER GRIEU 5 / FC DU NORD OUEST 1

La commission inflige à MAISON QUARTIER GRIEU une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (même arbitre assistant 1 et dirigeant)

La commission inflige à FC DU NORD OUEST une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (même arbitre assistant 2 et dirigeant)

Match n° 54994857: FC ST JULIEN PT QUEVILLY 4 / ISNEAUVILLE FC 3

La commission inflige à FC ST JULIEN PT QUEVILLY une amende de 30€ pour non utilisation FMI.

La commission inflige à FC ST JULIEN PT QUEVILLY une amende de 20€ pour feuille papier hors délai

La commission inflige à FC ST JULIEN PT QUEVILLY une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeants et arbitres)

La commission inflige à ISNEAUVILLE FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeants et arbitres)

Poule Q

Match n° 55002155: ENT .EVS.USL 12 / CA LONGUEVILLAISE 3

La commission inflige à ENT .EVS.USL une amende de 30€ pour non utilisation FMI.

La commission inflige à ENT .EVS.USL une amende de 10€ pour Insuffisance dans la rédaction de feuille de match (absence arbitre assistant)

La commission inflige à CA LONGUEVILLAISE une amende de 10€ pour Insuffisance dans la rédaction de feuille de match (absence arbitre assistant).

Match n° 55002156: US GREGEOISE 1 / FC OFFRANVILLAIS 3

La commission inflige à US GREGEOIS une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (même arbitre assistant 1 et dirigeant)

La commission inflige à FC OFFRANVILLAIS une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (même arbitre assistant 1 et dirigeant)

Match n° 55002157: LA F.A CAUX MARINE 2 / AS DAVIGEL DIEPPE 1

La commission inflige à LA F.A CAUX MARINE une amende de 30€ pour FMI non reçu

La commission inflige une amende de 10€ pour La F .A CAUX Marine pour Insuffisance dans la rédaction de feuille de match (absence n°licence délégué)

Poule R

Match n°55003275: GRPT SAINT AUBIN SAINT VIGOR 3 / ROGERVILLE FC 2

La commission inflige à GRPT SAINT AUBIN SAINT VIGOR une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué).

Poule S

Match n° 54981264: MAISON QUARTIER GRIEU 6 / MONT ST AIGNAN FC 3

La commission inflige à MONT ST AIGNAN FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (même arbitre assistant 1 et dirigeant)

Match n° 54981265: GCO BIHORELLAIS 5 / A HOULEMOISE BOND

La commission inflige à A HOULEMOISE BOND une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (même arbitre assistant 2 et dirigeant)

La prochaine réunion est prévu le lundi 3 novembre 2025 à 17h30 à ETOUTEVILLE

Le Président de la Commission

Jean LIBERGE



Le Secrétaire de Séance

